



## Je participe à l'acquisition du Portrait présumé de Virginia da Vezzo

Pour un don par chèque ou en espèces, merci de compléter ce bulletin :

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom .....

Prénom ..... Date de naissance (JJ/MM/AAAA) .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone .....

Mél .....

### Je souhaite faire un don de :

**50 €**  
soit 17 € après réduction fiscale

**100 €**  
soit 34 € après réduction fiscale

**150 €**  
soit 51 € après réduction fiscale

**200 €**  
soit 68 € après réduction fiscale

**Autre Montant** ..... €

J'effectue ce don en l'honneur ou en souvenir de M/Mme/Mlle .....

(vous pouvez dédier ce don à la personne de votre choix, pour célébrer une naissance, un mariage ou tout autre événement. Le nom de cette personne figurera à côté du vôtre - sous réserve de votre autorisation - sur la liste dédiée au remerciement des donateurs de la campagne, au sein du musée).

Je joins un chèque à l'ordre du « Trésor public »

Je renvoie ce bulletin accompagné du chèque à l'adresse suivante :

Musée départemental Georges de La Tour  
Bureau du mécénat  
Place Jeanne d'Arc  
57630 Vic-sur-Seille

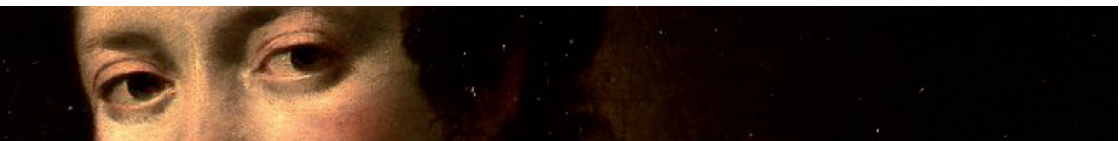
- Je souhaite recevoir un reçu fiscal
- J'accepte que mon nom figure parmi la liste des donateurs remerciés sur les différents supports de communication du Musée départemental Georges de La Tour
- Je souhaite recevoir la lettre d'information du Musée départemental Georges de La Tour

Date

Signature

Nous vous remercions de votre générosité

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès du Musée départemental Georges de La Tour - Bureau du mécénat Place Jeanne d'Arc 57630 Vic-sur-Seille. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à un tiers dans le strict cadre des missions du Musée départemental Georges de La Tour et du Musée départemental du Sel. Le règlement d'utilisation des services postaux n'autorisant pas l'envoi d'argent en numéraire, aucun don en espèces transitant par ces mêmes services ne sera accepté ou reconnu comme réel.



## À PROPOS DU DON

### **Comment faire un don?**

*Vous pouvez effectuer soit par chèque, soit en espèce, à l'aide du bulletin ci-joint (seule preuve officielle de votre don).*

### **Quels sont les avantages?**

*Quel que soit le montant de votre don, 66% viennent en réduction de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable).*

*Par exemple, pour un don de 100 €, la réduction fiscale est de 66 € ; votre don revient donc à 34 € après réduction fiscale.*

*Le Conseil Général de la Moselle et le Musée départemental Georges de La Tour remercient chaleureusement tous les donateurs qui s'engageront à ses côtés, et permettront que cette œuvre belle et touchante puisse être enfin révélée aux yeux du public.*

*Les noms de tous les donateurs ayant participé à la campagne figureront (sous réserve de leur autorisation) parmi les mécènes du musée, sur les pages de remerciement du site [louvre.fr](http://louvre.fr) et sur les supports de communication du musée dédiés à la campagne, en particulier dans la salle où l'œuvre sera exposée.*

*Tous les donateurs à partir de 100 € seront invités à participer à une visite privée des collections pour découvrir Le Portrait présumé de Virginia da Vezzo à l'issue de la campagne.*

*Les donateurs ayant effectué un don de 500 € et plus seront invités en novembre en avant-première pour une présentation exceptionnelle de l'œuvre attribuée à Simon Vouet lors d'une soirée privée du Musée départemental Georges de La Tour.*

*Des dispositifs de reconnaissance spécifiques sont proposés pour les dons exceptionnels : nous vous invitons à nous contacter pour plus d'information.*